

Instructions : Boycotter un joueur via clubcorner.ch

Ce guide montre aux clubs comment déposer correctement une demande de boycott contre un joueur via l'application clubcorner.ch.



Saisie préalable «Responsable boycott" sur clubcorner.ch

 Ne sont pas autorisés tous les fonctionnaires du club à saisir une demande de boycott contre un joueur sur clubcorner.ch. Pour qu'une demande de boycott puisse être créée, le rôle de "Responsable du boycott" doit être attribué au préalable à la personne concernée.



Fig. 1 : Rôle requis du "Responsable du boycott".



Fonction "boycott"

- Dans clubcorner.ch, il y a deux façons d'accéder à la fonctionnalité "Boycott".
 - 1. Si un demandeur ou un club a des tâches en suspens dans le domaine du "boycott", il peut accéder à cette fonction via le tableau de bord.
 - 2. Il est également possible de cliquer sur la section "Boycott" sous "Actions" pour accéder à cette section.

	Ø Administration + ■ FIS 💿 ● Aide + Support en direct Azure Staging	
	Cordiale bienvenue sur clubcorner.ch	
	nformations	
	IIII Nouvelles dates pour les offres de formation Clubmanagement ASF	
	Jourun Seras-tu le nouveau champion de Skills ?	
	Demandes de boycott en suspens	
suic.	II y a 1 demande de boycott en suspens	





Fig. 3 : Variante n° 2



Statut de la demande de boycott

 Les demandes de boycott recensées se répartissent en trois statuts : "boycott en suspens", "boycott de l'association" et "boycott terminé".

Boycott en suspens	Il existe une tâche en suspens dans clubcorner.ch pour le boycotteur/club
Boycott de l'association	Il existe une tâche en suspens auprès de l'ASF, respectivement auprès de la Commission de contrôle et de discipline (CCD)
Boycott terminé	La demande de boycott a été soit acceptée, soit rejetée. Il n'y a donc plus d'activités en suspens et le ticket est définitivement fermé.

 De plus, l'illustration montre qu'il est possible, via le bouton "Nouveau boycott", une demande de boycott peut être déposée contre un joueur.



Fig. 4 : Bouton "Nouveau boycott



Chercher un joueur

• L'étape suivante consiste à rechercher le joueur à boycotter. Les champs "Nom de famille" et "Prénom" sont obligatoires et doivent donc être obligatoirement remplis.

Attention : La recherche de joueurs ne fonctionne que pour une période de 24 mois. Les joueurs qui ne sont plus qualifiés pour le club depuis plus de 24 mois ne peuvent pas être trouvés ou boycottés.

Boycott				
Chercher ur	i joueur			
Salutation	Sélectionner la salutation	Nº de passeport		
Nom de famille	Muster	Façon de joueur	Joueur régulier (football)	~
Prénom	Max			
ate de naissance				
	Chercher Abandonner			
/euillez utili echerche c	ser les données de la pièce d'i omme suit: Nom de famille, Pre	dentité officiel énom, Façon d	le et définissez votre le joueur ou Nº de pass	seport,
·açon de jo	ueur			
	PAS DE DONNI	ÉES DISPONIBLES		



Choisir un joueur

• Le joueur correspondant peut maintenant être sélectionné via le bouton rouge "Choisir".

Boycott					
Chercher un	joueur				
Salutation	Sélectionner la salutation	~	N° de passeport		
Nom de famille			Façon de joueur	Joueur régulier (football)	~
Prénom					
)ate de naissance					
	Chercher Abandonner				
Joueurs trou	IVés				
Nom ↑ Date de naissano Numéro de pass	ce↑ eport	Statut Club actuel			
		actif Amateur			Choisir



Créer une demande

- Ensuite, les données suivantes doivent être saisies / téléchargées (* = champs obligatoires) :
 - Montant dû
 - Facture
 - Rappel
 - Statuts de l'association / décisions internes à l'association
- D'autres types de documents peuvent également être téléchargés par le club ou le demandeur, comme par exemple une confirmation de paiement (par exemple pour un paiement partiel), une déclaration du joueur, etc.

579 30	🌣 Administration 👻 FIS	90 😰 Ai
Boycott		:
Créer une demande		
Statut	Demande	
Type de demande	Joueurs	
Joueur		
Créateur		
Créé le	 ieu 14.03.2024 11:46 ◊ 11:46 	
Montant dû*	250	
Connentaire	Veuillez prendre connaissance des pièces jointes téléchargées.	4
Télécharger une facture*	Datei auswählen Keine Datei ausgewählt	
Télécharger une facture* Télécharger un rappel*	Datei auswahlen Keine Datei ausgewählt Datei auswahlen Keine Datei ausgewählt	
Télécharger une facture* Télécharger un rappel* Télécharger un statuts*	Datei auswahlen Keine Datei ausgewählt Datei auswahlen Keine Datei ausgewählt Datei auswahlen Keine Datei ausgewählt	
Télécharger une facture* Télécharger un rappel* Télécharger un statuts* Télécharger des fichiers	Datei auswahlen Keine Datei ausgewählt	
Télécharger une facture* Télécharger un rappel* Télécharger un statuts* Télécharger des fichiers	Datei auswählen Keine Datei ausgewählt Varies Facture Rappel Statuts de l'association / décision Autres Autres Vis du joueur Preuve de payement	ns internes à l'as

Fig. 7 : Champs obligatoires - demande de boycott



Note sur la prestation d'un montant de CHF 50.00

- Avant que la demande de boycott ne soit définitivement déposée, un message apparaît indiquant que CHF 50.00 seront facturés pour le dépôt d'une demande de boycott.
- En "confirmer" cette mention, le club accepte cette condition.



Fig. 8 : Note sur la prestation



Invitation Avis - Demandeur (club)

- Une fois la demande de boycott déposée, il n'y a plus qu'une seule activité en suspens au cours du processus de boycott, qui doit être traitée par le club.
- Une fois que le joueur a pris position sur la demande de boycott, le club est invité à indiquer s'il maintient sa demande de boycott (ou si, par exemple, un paiement a été effectué entre-temps par le joueur).
- Le "responsable boycott" permet de répondre à cette question par "oui" ou par "non".
- Remarque : Vous serez bien entendu informé(e) par courriel dès qu'une activité en suspens pour vous sera disponible sur clubcorner.ch ou que le statut de la demande de boycott aura changé.





Décision

- Dès qu'un boycott a été prononcé contre le joueur, la décision est visible sous une forme abrégée sur clubcorner.ch pour le "responsable boycott".
- De plus, la décision avec tous les détails sera envoyée par courriel au joueur et au "responsable boycott" (avec copie aux adresses électronique 1 et 2 du club).

Association Suisse de Football - Boycott	
	★ Antworten ★ Allen antworten → Weiterleiten ↓ Do 14.03.2024 11:
STA STA	
DECISION	
La Commission de contrôle et de discipline (CCD)	
Concernant la demande de boycot du du 13.03.2024 contre le joueur , passeport n° , pour non-respect des obligations f	inancières
considérant	
1. Par courriel du 13.03.2024, le a présenté une demande de boycott contre pour le non-respect des obligations financières envers le club pour un mo	ontant de CHF 250.00.
2. La CCD est l'instance compétente pour le traitement des demandes de boycott. La décision de la CCD peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal de recours (art. 29 ch. 5 du Règ	lement Disciplinaire ASF, RD).
3. Par courriel du 13.03.2024, la CCD a invité le joueur	
4. Seño las documents en possession de la CCD, les exigences réglementaries summétionnés pour pronocor le boyodt sont remplies. De plus, la prise de position de la part du jouau n'étant pas considéré comme un charté detiminant dans é parament des costables. Par conséquent, la demande du 13.03.2024 de envers le jusqu'au paiement du montant de CHP 250.00.	ne peut pas être considérée comme valide, le nombre de match disputé r ast boycotté pour le non-respect des obligations financières
Par ces motifs et en vertu des statuts et le RD de l'ASF, la CCD	
Ad-ida-	



Procédure de demande de boy	cott - Numéro de ticket:	100005		×
Statut	Créé le	Créé par	Commentaire	
Boycott définitif - Commission de Contrôle et de Discipline ASF	 14.03.2024 11:55 	Kontroll- und Disziplinarkommission SFV		
Avis du demandeur - Maintient le boycott	13.03.202415:54			
Avis d'appel - Demandeur	 13.03.2024 15:52 	Kontroll- und Disziplinarkommission SFV		
Avis du joueur	13.03.202415:52			5
Appel à commentaires - Joueur	 13.03.2024 15:51 	Kontroll- und Disziplinarkommission SFV		
Demande de boycott Accepté - Commission de Contrôle et de Discipline ASF	■ 13.03.2024● 15:51	Kontroll- und Disziplinarkommission SFV		
Examen Boycott - Commission de Contrôle et de Discipline ASF	 13.03.2024 15:49 	Kontroll- und Disziplinarkommission SFV		
Demande	 13.03.2024 15:49 		Veuillez prendre connaissance des documents ci-joints.	222



Lever le boycott

 Si, pour diverses raisons, le club ou le demandeur souhaite lever le boycott prononcé à l'encontre du joueur, il peut le faire en cliquant sur le bouton "Annuler le boycott".

oycott				
3oycott en sı	ispens (0)	Boycotts are	chivés O Nou	iveau boycott
	PAS DE DONNÉES D	ISPONIBLES		
Boycott de l'a	association (2)			
Boycott de l'a Boycott termi Personne Date de naissance	né (4) Statut ‡	Numéro de ticket û	Date / heure ↓	
Boycott de l'a Boycott termi Personne Date de naissance Dedding Otto ii 13.03.2005	Issociation (2) Iné (4) Statut ‡ Boycott définitif - Commission de Contrôle et de Disc	Numéro de ticket ≎ cipline ASF 1000004	Date / heure ↓	Détails Montrer Ihistorique

Fig. 12 : Lever le boycott



Annuler le boycott

• Avant que le boycott prononcé à l'encontre du joueur ne soit définitivement levé, le motif de la levée doit impérativement être indiqué sous forme de texte.

Veuillez indiquer pourquoi vous souhaitez annuler le boycott. Motif*	
Motif*	
	4
Enregistrer	nuler

Fig. 13 : Raison de l'annulation